



FICHE D'INSCRIPTION UCS NATATION SAISON 2025-2026

☐ Acompte	☐ Ecole de nage	☐ Allergie
☐ Chèque	☐ 4 nageurs	
☐ Espèce	☐ Poussin	
☐ Pass'Sport	☐ Benjamin	
	☐ Compétition	
	☐ Perf	Photo : ☐ Non
	☐ Adulte master	☐ Oui

Réservé au club

Coordonnées de l'adhérent

Nom :

Prénom :

Sexe : ☐ Féminin ☐ Masculin

Date de naissance :

Adresse :

Code postal : Ville :

Adresse mail de l'adhérent:

Tel portable de l'adhérent :/...../...../...../..... Fixe :/...../...../...../.....

Pour tout adhérent mineur merci de remplir les informations suivantes obligatoires :

PERE

MERE

Nom:.....Nom :

Prénom:Prénom:

Tel portable :Tel portable:

Tel fixe:.....Tel fixe:

Tel travail:.....Tel travail :

Adresse mail : Adresse mail :

Adresse:..... Adresse :

Ville:..... Ville:

Nombre d'adhérents de la famille au club:.....

Activités et cotisations

	JOURS	HORAIRES	COTISATION ANNUELLE	Cotisation de janvier à mars	Cotisation d'avril à juin
ECOLE DE NAGE 2019-2020	Mardi	17h15-18h	140€	100€	50€
	Mercredi	9h30-10h15			
4 NAGEURS 2017-2018	Mercredi	10h15-11h30	145€	100€	50€
	Vendredi	17h-18h			
POUSSIN 2015-2016	Lundi	17h-18h	170€	120€	60€
	Mercredi	17h-18h			
	Jeudi	17h-18h			
BENJAMIN 2013-2014 COMPETITION 2012 et avant	Lundi	18h-20h	180€	120€	70€
	Mardi	18h-19h30			
	Mercredi	15h30-17h			
	Jeudi	18h-20h			
	Vendredi	18h-19h30			
PERF 2008-2011	Mercredi	14h30-15h30	155€	110€	55€
Master adulte 2005 et avant	Mardi	19h30-20h30	100€	60€	30€
	Vendredi	19h30-20h30			
	Samedi	9h 10h (sans MNS)			
BONNETS DU CLUB OBLIGATOIRES	7€ x=..... € en plus de la cotisation				

Possibilité de déposer le règlement et le dossier d'inscription dans la boîte aux lettres du club

L'UCS Natation acceptera pour moyen de paiement chèques ou espèces.

Toute cotisation payée et encaissée ne sera pas remboursable pour aucune raison que ce soit.

La cotisation annuelle, comprend l'adhésion au club uniquement. Celle-ci peut être payée en trois fois par chèque. Un tarif est indiqué dans le cas d'une adhésion au club entre, janvier à mars ou avril à juin afin de permettre à chacun, de rejoindre le club à tout moment de l'année en fonction des places disponibles.

Il n'y a aucun tarif dégressif en fonction du nombre de licencié. Les nouveaux adhérents ont le droit à deux séances d'essais gratuites lors de l'inscription. La participation à la troisième séance rend l'adhésion définitive.

L'accès aux bassins aux créneaux choisis se fait par badge magnétique qui sera à récupérer à l'accueil de la piscine pour un montant de 2€.

Si vous en possédiez un les années précédentes il faudra le présenter à l'accueil pour une mise à jour.

La mise à jour ou création du badge ne sera possible qu'une fois votre cotisation acquittée auprès du club.

Le club ne prend pas la responsabilité en cas de perte, détérioration ou « vol » du badge. Auquel cas il vous faudra vous acquitter d'un nouveau badge.

Nous vous rappelons que la piscine de Cosne appartient à la Communauté de Commune et la met à disposition pour le Club Ucs Natation. Dès l'instant que vous êtes dans l'établissement les règles à prendre en compte sont celles y appartenant. Toutes détériorations ou dégradations pouvant donner lieu à des réparations seront à votre charge. En cas de dégradations graves, volontaires, des sanctions seront prises à l'encontre des auteurs et des responsables. L'autorisation d'accès pourra être retirée. Toute infraction entraînera

systématiquement la remise en cause de la mise à disposition de l'équipement sportif, voire l'expulsion immédiate des contrevenants sans préjudice qui pourrait leur incomber.

En cas de fermeture de la piscine pour des raisons indépendantes de notre volonté (jours fériés, problèmes techniques...), les cours d'entraînements peuvent être annulés. Dans ce cas de figure, cela ne pourra donner lieu à aucune contrepartie financière.

Le club décline toute responsabilité en cas de vol dans les vestiaires. Il est vivement recommandé de ne pas venir avec des objets de valeurs. Des casiers sont mis à disposition durant la séance, cependant il est obligatoire de le libérer à la fin des cours.

Conditions d'accueil

L'entrée et la sortie des enfants se font uniquement dans le hall d'accueil de la piscine sous la surveillance d'un parent ou représentant légal. L'entrée au centre aquatique est gratuite pour les licenciés pendant les heures d'entraînements. Les adhérents souhaitant rester après l'entraînement devront s'acquitter d'un droit d'entrée.

Les enfants ne sont pris en charge par le club qu'à l'intérieur de l'établissement de la piscine et après qu'ils aient été en contact avec l'entraîneur. Le club n'est responsable des nageurs que pendant les entraînements.

Nous rappelons que les enfants mineurs devront obligatoirement être pris en charge par leurs parents ou représentant légal dès la sortie des vestiaires aux horaires prévues (15 minute après la sortie du bassin). Au-delà les enfants ne seront plus sous la responsabilité du club. Lorsqu'un enfant sort de l'établissement, l'Ucs Cosne Natation ne pourra pas être tenu responsable en cas d'accident.

Entraînements

Jérémy Saulnier est l'entraîneur principal du club mais d'autres maîtres-nageurs sont également amenés à travailler pour le club UCS Natation.

Le(s) entraîneur(s) sont invités à respecter les horaires. Nous invitons les parents et enfants à en faire de même pour le bon déroulement des séances.

Les enfants doivent suivre les entraînements le plus régulièrement possible, et les parents sont priés de veiller à l'assiduité de leurs enfants.

Equipements nécessaires

Un maillot de bain (pas de short ou caleçon de bain), **le bonnet du club obligatoire** (en vente auprès du bureau quantité souhaitée à compléter dans le tableau ci-dessus), un gel douche, des lunettes de natation sont conseillées, une serviette de bain, le peigne ou la brosse à cheveux, des chaussettes de natation en cas de verrues plantaires...

Médical

Les adhérents mineurs n'ont plus à fournir de certificat médical. Les parents s'engagent de leur côté à ce qu'il n'y ait aucun souci de santé pour la pratique de la natation en entraînement et compétition.

Les adhérents majeurs, doivent remplir le document Cerfa ci-joint. Toutes réponses positives entraîneront une demande de certificat médical au médecin traitant à fournir au club.

Fiche sanitaire liaison

Cette fiche sanitaire est à remplir **obligatoirement** pour tous les adhérents.

Elle est destinée aux services médicaux qui seraient susceptibles d'intervenir auprès de l'adhérent à l'UCS Natation, en cas d'accident, lors des cours, stages, compétitions....

NOM ET PRENOM		
DATE DE NAISSANCE		
VACCINATION	Date du dernier DT Polio	Date du BCG
ALLERGIES	Alimentaires : ☐ oui ☐ non	
	Médicamenteuses : ☐ oui ☐ non	
	Autres : ☐ oui ☐ non (animaux, plantes, pollen)	
	Précisez :	
TRAITEMENT REGULIER (joindre l'ordonnance)		
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	Port de lunette: ☐ oui ☐ non Port de lentille : ☐ oui ☐ non Appareil dentaire: ☐ oui ☐ non Appareil auditif : ☐ oui ☐ non Enurésie nocturne : ☐ oui ☐ non	
ANTECEDENTS MEDICAUX		
ANTECEDENTS CHIRURGICAUX		
PERSONNE A PREVENIR EN CAS D'ACCIDENT	Nom, Prénom :	
	Téléphone :	
	Lien avec l'adhérent:	

Pour toutes informations concernant la pratique de la natation, absences à un cours ou autre vous pouvez contacter Jérémy au 06.67.62.87.22 ou par mail : jerdeux58@gmail.com

Pour l'administratif par mail : ucsnatation@orange.fr

Site Facebook : Ucs natation –cosne natation

Nous vous rappelons que les membres du bureau sont bénévoles et comme à chacun ont une vie active à côté de l'associatif et ne sont donc par toujours disponibles dans l'instant T.

Merci de correspondre dans la bienveillance et le respect, le cas échéant cela peut entraîner l'exclusion du ou des adhérents.

Remplir les lignes vous concernant

Je soussigné(e),responsable légal de l'enfantdéclare exact les renseignements portés sur cette fiche, et autorise le(s) responsable(s), dirigeant(s), encadrant(s) de la natation à me prévenir et à prendre, le cas échéant, toute mesure (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale...) rendue nécessaire par l'état de mon enfant.

Je soussigné(e), déclare exact les renseignements portés sur cette fiche, et autorise le(s) responsable(s), dirigeant(s), encadrant(s) de la natation à prévenir mon contact nommé ci-dessus et à prendre, le cas échéant, toute mesure (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale...) rendue nécessaire par mon état.

Autorisation et droit à l'image

☐ **J'autorise**

☐ **Je n'autorise pas**

Les déplacements pour les activités en extérieur du club à pied, dans les véhicules des parents bénévoles accompagnateurs, membres du bureau, dans les véhicules loués par le club ou dans les minibus de la mairie.

☐ **J'autorise**

☐ **Je n'autorise pas**

La publication des photos prises dans le cadre de l'activité sportive sur la page du club, sur les réseaux sociaux, journaux ou tout autre support.

Contrat d'assurance du club

L'UCS Natation est assuré, par un contrat Responsabilité Civile n° 56852544 souscrit par la Mutuelle des Sportifs auprès d'Allianz IARD pour toutes les activités de la piscine communautaire de Cosne sur Loire et pour toutes compétitions et sorties en extérieures.

Je soussigné déclare avoir reçu et pris connaissance des informations minimales de garanties de base « accident corporel » rattachées à la FFN.

☐ **Je souhaite**

☐ **Je ne souhaite pas**

Souscrire à un contrat de prévoyance complémentaire auprès de SPORTMUT FF NATATION.

Tous les documents explicatifs sont à consulter sur simple demande auprès du secrétariat de l'UCS natation.

Fait à Cosne sur Loire, le :

Signature :

L'équipe de l'UCS natation vous souhaite une agréable saison.